

# Formation – Cycle Agroforesterie

## **USAGES PAYSANS DE L'ARBRE**

### **LE CAS DES TROGNES**



**Le 12 décembre 2013, 9h – 17h30**

**à la ferme de la Grande Bastide  
à Villelaure (84)**

Gpmt Régional  
des CIVAM en PACA  
MIN 13, Cavaillon  
04 90 78 35 39

#### **Objectifs :**

- Enrichir ses connaissances sur les arbres champêtres et leurs usages.
- Connaître l'histoire, l'intérêt, le principe de gestion des trognes = arbres têtards
- Savoir adapter leur usage à ses conditions : essences, intégration à la ferme, conduite.
- Apprendre à former, restaurer, entretenir un arbre têtard.

**Intervenant : Dominique Mansion, naturaliste, spécialiste des trognes.**

#### **PROGRAMME**

Accueil et café dès 8h45

#### **9h – 12h30 : L'arbre champêtre et les trognes**

- Généralités sur les arbres champêtres : histoire, usages, intérêts,
  - Intégration des arbres en agriculture aujourd'hui.
- Cas particulier des trognes : origines naturelles et humaines, différents usages, essences utilisables et adaptées aux conditions méditerranéennes
  - Modes d'intégration et principes de gestion sur les fermes

#### **14h - 17h30 : Création et entretien – Théorie et pratique**

- Implantation, création, restauration et conduite des trognes
- **Démonstration et atelier pratique** sur la ferme - création de trognes : choix des sujets, méthodes de taille, précautions,...

*Journée organisée avec le soutien de :*



## Infos pratiques :

### - Conditions :

**Journée gratuite pour les agriculteurs-trices cotisant-es au fond VIVEA**

**Non cotisant-es et personnes : 40 € / Pole emploi, RSA,... : 20 €**

**Gratuit pour les adhérent-es au GR CIVAM PACA**

**Adhésion au GR CIVAM : 15 € (adhérents des groupes CIVAM de PACA sont adhérents de fait)**

**Salariés : 175 € - voir la prise en charge par votre fond de formation.**

### - Contacts et inscriptions : **Inscriptions avant le 10 décembre svp !**

#### **GROUPEMENT REGIONAL des CIVAM en PACA**

MIN 13 – 84953 CAVAILLON Cédex // Tél.: 04 90 78 35 39 - Fax : 04 90 71 32 94

**Mathieu Espert**, animateur – m.espert.civampaca@gmail.com / 06 88 84 60 03 (le jour même)

### - Repas de midi :

Tiré du sac

### - Lieux et accès :

**Ferme de la Grande Bastide**  
Famille Follet-Sinoir  
84 530 VILLELAURE

*Rond-point de la fontaine, prendre au Sud en direction de la voie ferrée. La traverser, aller tout droit au 1er carrefour. Prendre à gauche aux deux carrefours en T que l'on rencontre. L'entrée du chemin de la ferme est marqué vers la droite par un panneau « La Grande Bastide ».*



## Compléments :

« Les trognes – L'arbre paysan aux mille usages », livre de Dominique Mansion.  
Editions Ouest France, 2010 (120 p).

**Catalogue régional de formations « agricultures alternatives »**, détaillé et mis à jour :  
[www.inpact-paca.org](http://www.inpact-paca.org)

**Compte-rendus des précédentes journées de formation autour de la gestion de la fertilité des sols** et ressources associées (présentations des intervenants, documents, liens) :  
[www.civampaca.org](http://www.civampaca.org) (cliquer sur la photo de tournesol en page d'accueil pour accéder à la rubrique)

## FORMULAIRE d'INSCRIPTION

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**Date de naissance** (pour les Cotisants VIVEA): .....

**Adresse complète :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Tel :** ..... **Fax :** .....

**Mail :** .....

**Remarques ou attentes particulières vis à vis de la formation :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A adresser au **Groupement Régional des CIVAM en PACA**  
par voie postale : **MIN 13 – 84953 Cavailon Cedex**, par fax : **04 90 71 32 94**  
ou par mail : [m.espert.civampaca@gmail.com](mailto:m.espert.civampaca@gmail.com)

**ou bien fournir ces informations détaillées par mail ou téléphone :  
Nom, prénom, contact mail et téléphone, adresse, date de naissance**

## **DES DISPOSITIFS QUI FACILITENT L'ACCES A LA FORMATION DES AGRICULTEURS-TRICES**

### Le service de remplacement:

Les Services de Remplacement sont des associations groupements d'employeurs à vocation de remplacement, dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation en cas d'absences.

**Contactez les services de remplacement de votre département:**  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr).

### **Association des services de remplacement en Agriculture PACA:**

Tel: 04 42 21 27 43

Maison des Agriculteurs

22, av. Pontier

13626 AIX en PROVENCE cedex 1

Vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la date de formation pour bénéficier d'une aide pour une journée de remplacement. Grâce au FSE, le montant de l'aide **peut atteindre 90€ / jour**.

Les justificatifs à conserver vous seront remis par l'organisme de formation (facture de l'organisme de formation, attestation de présence).

### Le crédit d'impôt à la formation<sup>1</sup>:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

### **Qui est concerné ?**

Les exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et des sociétés commerciales (SARL, SA...). Les associés de ces sociétés sont concernés par le dispositif.

### **Comment est calculé le crédit d'impôt ?**

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC (8.86 SMIC horaire 2010) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

### **Comment bénéficier du crédit d'impôt ?**

Lors de leur déclaration d'impôts les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n°1 2635\*01 ; téléchargeable sur [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès du comptable de la direction générale des impôts.

---

1 [http://www.servicederemplacement.fr/files/Credit\\_impot\\_formation\\_21010.pdf](http://www.servicederemplacement.fr/files/Credit_impot_formation_21010.pdf)